

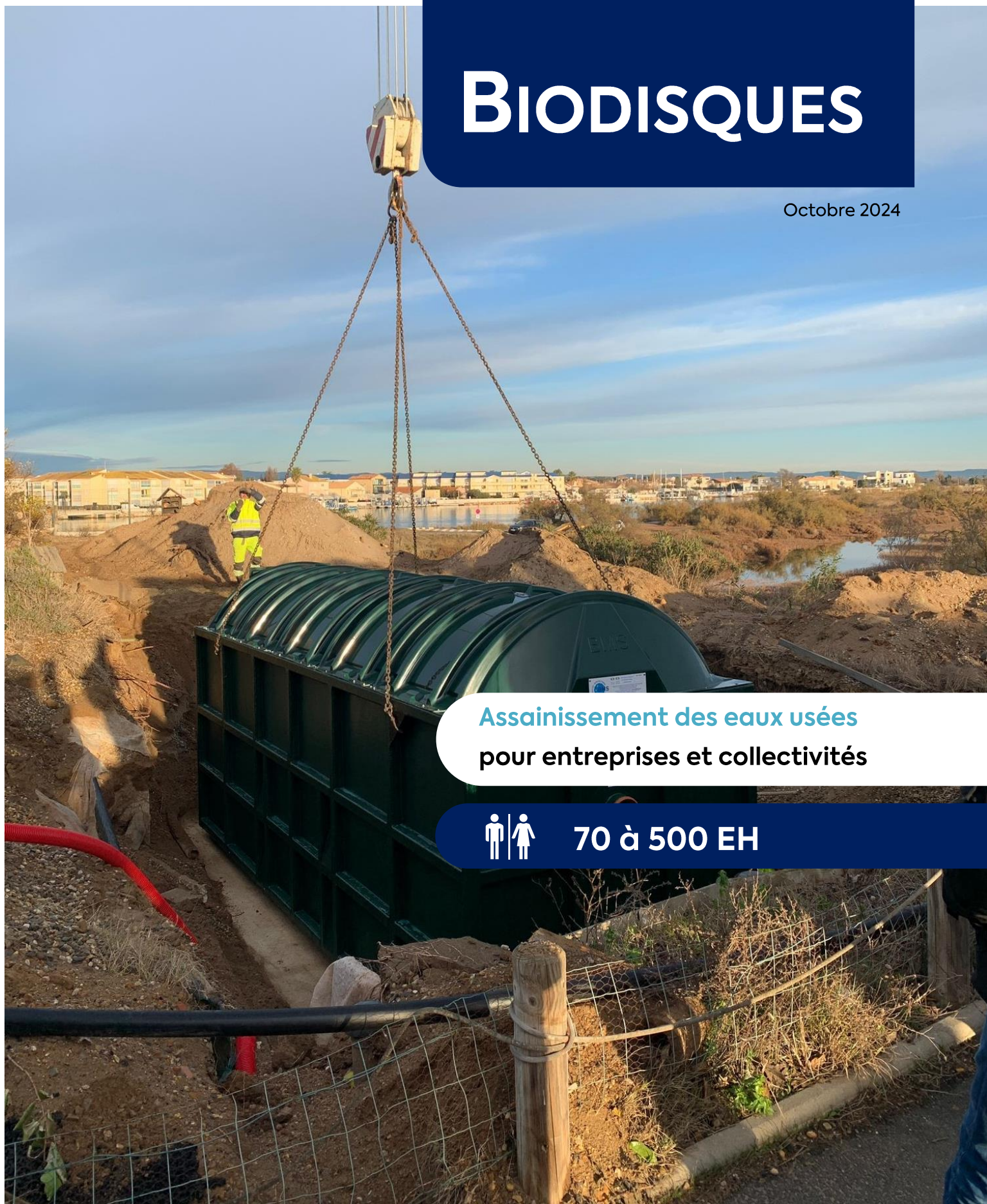
BIODISQUES

Octobre 2024

Assainissement des eaux usées
pour entreprises et collectivités



70 à 500 EH



Sommaire

I.	INFORMATION GÉNÉRALES.....	3
A.	Généralités.....	3
B.	Vérification de l'environnement.....	3
C.	Réception du matériel	4
D.	Préparation à la mise en œuvre.....	4
II.	LES ÉLÉMENTS À POSER	5
A.	Le contenu.....	5
B.	Les étapes du traitement.....	6
III.	INSTRUCTIONS DE POSE.....	7
A.	Manutention pour le déchargement.....	7
B.	Instructions de montage de la station Biodisques	7
C.	Préparation de la fouille.....	10
D.	Connexion réseaux secs et humides.....	11
E.	Mise en œuvre par nature de terrain.....	12
a.	Cas de la mise en œuvre en conditions sèches	12
b.	Cas de la mise en œuvre en conditions humides.....	13
IV.	MISE EN SERVICE	14
A.	Raccordement électrique.....	14
B.	Réglage de la temporisation de la pompe d'extraction des boues.....	15
C.	Mise en eau.....	15
D.	Visite de bon démarrage Premier Tech	16
V.	L'ENTRETIEN PAR PREMIER TECH	17

I. INFORMATION GÉNÉRALES

A. Généralités

La mise en œuvre et les raccordements hydrauliques et électriques doivent être réalisés par une personne compétente.

Il est de la responsabilité de l'installateur :

- De suivre le dimensionnement prescrit par le bureau d'étude et validé par le SPANC ou autre autorité compétente pour la filière d'assainissement,
- De s'assurer de l'accessibilité au chantier avant la commande,
- D'avoir en sa possession toutes les informations voulues pour réaliser le transport, la manutention, l'installation, l'utilisation et l'exploitation suivant les instructions du fabricant,
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables à toutes les étapes de l'installation,
- D'utiliser le matériel approprié.

NOTA : Pour le dimensionnement de la filière, nous conseillons fortement de faire réaliser une étude par un bureau d'étude.

B. Vérification de l'environnement

Les installations doivent être implantées conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

Les installations doivent notamment être implantées :

- Hors des zones inondables et des zones humides.¹
- Hors des zones à usage sensibles.²
- Les cuves doivent être situées à l'écart de toute charge roulante ou statique et de tout ouvrage fondé.
- Charge roulante (passage de véhicules...) ou statique (bloc ou structure de pierre, stockage de bois de chauffage, terrain pentu ou coteau...) : une distance de sécurité de 3 m par défaut doit être respectée. S'il s'agit d'un camion hydrocureur ou autre poids lourd, c'est alors une distance minimum de 5 mètres qui devra être respectée.
- De manière générale, si les distances mentionnées ci-dessus ne peuvent pas être respectées, par exemple pour des raisons de configuration ou de dimensions de parcelle, un bureau d'études ou homme de l'art compétent définira la distance minimum et/ou les précautions particulières requises de telle sorte que les charges statiques, roulantes ou engendrées par les ouvrages fondés, ne puissent pas être transférées sur la cuve.
- Lors du choix de l'emplacement de la filière de traitement BIODISQUES veiller à ce qu'il soit **toujours accessible pour son futur entretien**.

Installation enterrée ou semi-enterrée

- Ouvrage fondé : une distance de sécurité entre le bord non remué de la fouille et tout ouvrage fondé doit être respectée. Elle est de 3 mètres par défaut.

Installation hors sol

- Pas de distance particulière.

¹ En cas d'impossibilité technique avérée ou de coûts excessifs et en cohérence avec les dispositions d'un éventuel plan de prévention des risques d'inondation, il est possible de déroger à cette disposition.

²

- Périmètre de protection immédiate, rapprochée ou éloignée d'un captage d'eau alimentant une communauté humaine et dont l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique prévoit des prescriptions spécifiques relatives à l'assainissement.
- Pour les autres captages d'eau alimentant une collectivité humaine, les captages d'eau conditionnée, les captages d'eau minérale naturelle et pour les captages privés utilisés dans les entreprises alimentaires et autorisés au titre du code de la santé publique, zone définie de telle sorte que le risque de contamination soit exclu.
- Zone située à moins de 35 m d'un puit privé, utilisé pour l'alimentation en eau potable d'une famille et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
- Zone à proximité d'une baignade dans le cas où le profil de baignade établi conformément au code de la santé publique, a identifié l'assainissement parmi les sources de pollution de l'eau de baignade pouvant affecter la santé des baigneurs ou a indiqué que des rejets liés à l'assainissement dans cette zone avaient un impact sur la qualité de l'eau de baignade et la santé des baigneurs.
- Zone définie par arrêté du maire ou du préfet, dans laquelle l'assainissement a un impact sanitaire sur un usage sensible, tel qu'un captage d'eau destiné à la consommation humaine, un site de conchyliculture, de pisciculture, de cressiculture, de pêche à pied, de baignade, de nautisme...

C. Réception du matériel

Lors de la réception du matériel, veuillez vérifier les éléments suivants :

- Cuve et couvercles : Vérification de l'état général.
- Eléments internes (Rotors, Pompes, armoire de commande, etc.) : Vérification présence et aspect général.



En cas de problème constaté lors de la réception de la filière Biodisques Premier Tech, veuillez prendre des photos, émettre la réserve correspondante et indiquer le n° de série sur le bon de livraison du transporteur et en informer immédiatement votre fournisseur.

Ne pas tenter de la réparer par vous-même, afin de ne pas invalider les garanties.

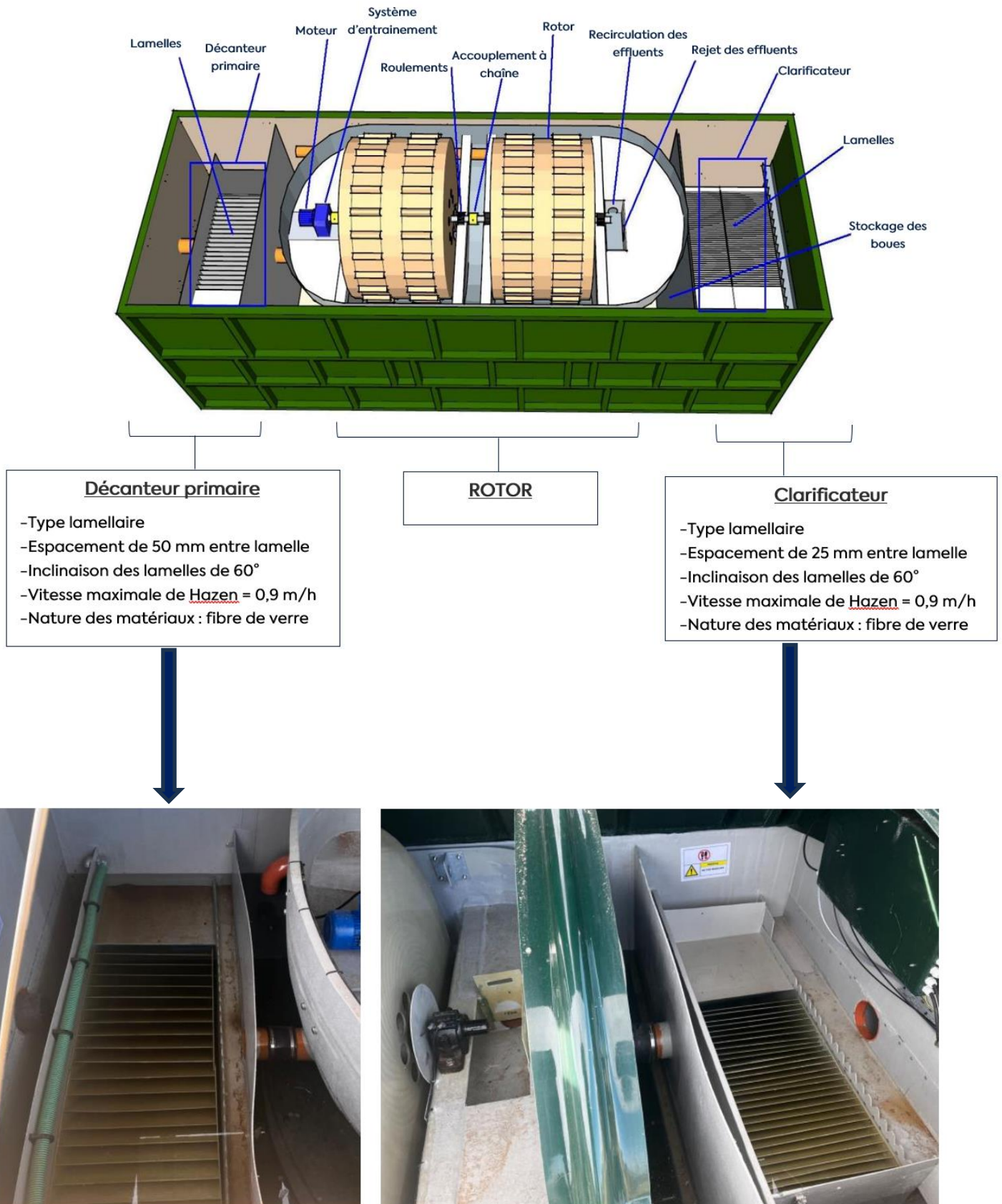
Une fois la cuve installée, aucune réclamation pour des dommages liés au transport et/ou au déchargement ne pourra plus être acceptée.

D. Préparation à la mise en œuvre

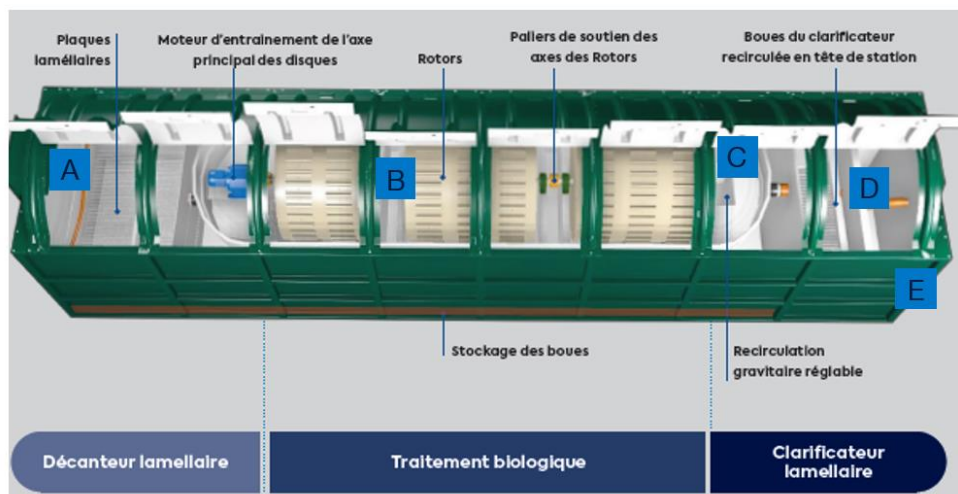
- Les ouvrages sont conçus pour être **enterrés, semi-enterrés ou hors-sol**
- Les ouvrages **ne doivent pas être posés dans un bâtiment**, sauf si celles-ci respectent les règles d'aération, de renouvellement d'air, et d'accessibilité pour réaliser l'entretien applicables à tous nos ouvrages, et si le personnel est préalablement formé pour cette intervention et porteur de détecteur H₂S.
- Les altimétries d'arrivée des eaux usées et de rejet sont mesurées, et comparées aux fils d'eau entrée et sortie de la filière de traitement BIODISQUES, pour vérifier la faisabilité d'une pose conforme à nos instructions.
- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (<2 % de pente) sur une surface de 50 cm tout autour de la fouille.
- Toutes les canalisations doivent être en PVC CR4 minimum.
- Concernant les remblais latéraux, l'utilisation de tout procédé de compactage ou pouvant avoir un effet semblable (pelle mécanique, bulldozer...) est proscrit.

II. LES ÉLÉMENTS À POSER

A. Le contenu



B. Les étapes du traitement



A **Décanteur primaire lamellaire** : Rétention des matières en suspension, minéralisation anaérobie + stockage des boues excédentaires

B **Rotors** : support des bactéries aérobies dégradant la pollution de l'eau.

C **Regard de recirculation gravitaire** : avec 2 sorties réglables pour gérer la recirculation en-tête de station.

D **Clarificateur lamellaire** : permet de réduire par 3 le volume du décanteur, boues renvoyées dans le stockage de boues par pompe

E **Tableau de commande et de pilotage de la station** (préinstallé dans un coffret PRV situé au niveau de la sortie eaux traitées)

Les effluents bruts arrivent dans le décanteur primaire lamellaire **(A)** et traversent le décanteur du bas vers le haut. Par simple décantation, l'effluent est ainsi débarrassé d'environ 50 % des Matières en Suspension (MES) et de 10 à 20 % de la Demande Biologique en Oxygène (DBO₅).

Les effluents décantés se dirigent ensuite vers le réacteur biologique **(B)** où a lieu le traitement biologique. Ce dernier est constitué de rotors permettant d'avoir un procédé par cultures fixées très économique en énergie. La rotation des rotors met en contact les bactéries et l'oxygène nécessaire à la dégradation des matières carbonées de l'effluent.

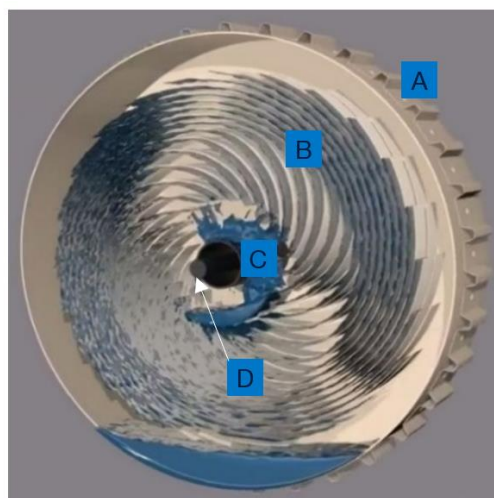
À la sortie du réacteur, une boîte de répartition **(C)** sépare les effluents dont une partie se dirige vers le clarificateur lamellaire **(D)** et l'autre partie vers le décanteur primaire **(A)** (recirculation). Elle est réglée à l'aide des vannes guillottes prévues à cet effet dans la boîte de répartition.

Une séparation physique des boues et de l'eau traitée est effectuée dans le clarificateur lamellaire **(D)**. Celle-ci est ensuite évacuée vers le milieu récepteur par surverse.

Une pompe immergée envoie périodiquement des boues biologiques en tête de station. Ainsi, un mélange des boues biologiques et des boues primaires rejoint le compartiment de stockage des boues **(A)**.

DESCRIPTIF TECHNIQUE D'UN ROTOR

- A** **Surface extérieure** : support bactérien à l'interface entre l'effluent à traiter et l'oxygène de l'air par succession de phase aérobie et anaérobie
- B** **Surface intérieure** : support bactérien interne ayant une surface d'échange très importante et ayant une fonction de relevage des eaux
- C** **Orifices de transfert** : ouvertures permettant le passage de l'effluent vers l'étage de traitement suivant (AEROTOR ou clarificateur)



D **Axe motorisé en acier EN8 avec système d'entraînement à chaîne**

III. INSTRUCTIONS DE POSE

A. Manutention pour le déchargement

Déchargement d'un container maritime

Afin de ne pas endommager la station BIODISQUES en la sortant du container, il est nécessaire d'utiliser le matériel adéquat :

- Un engin de levage (par exemple grue élévatrice...) pour l'extraction en dehors du container en utilisant les crochets extérieurs (ne pas utiliser les crochets intérieurs),
- Deux chariots élévateurs pour soutenir la station lors de la descente au sol,
- Utiliser des sangles adaptées au poids de la cuve.

Déchargement d'un camion

Se référer aux mêmes instructions pour le déchargement d'un container maritime.



B. Instructions de montage de la station BIODISQUES

Lors du déchargement, si la station BIODISQUES n'est pas montée immédiatement, elle doit être stockée sur une surface plane, à l'abri des intempéries à l'aide d'une bâche éventuellement.

Pour le transport, les couvercles et les pièces détachées sont disposés dans la cuve de la station.

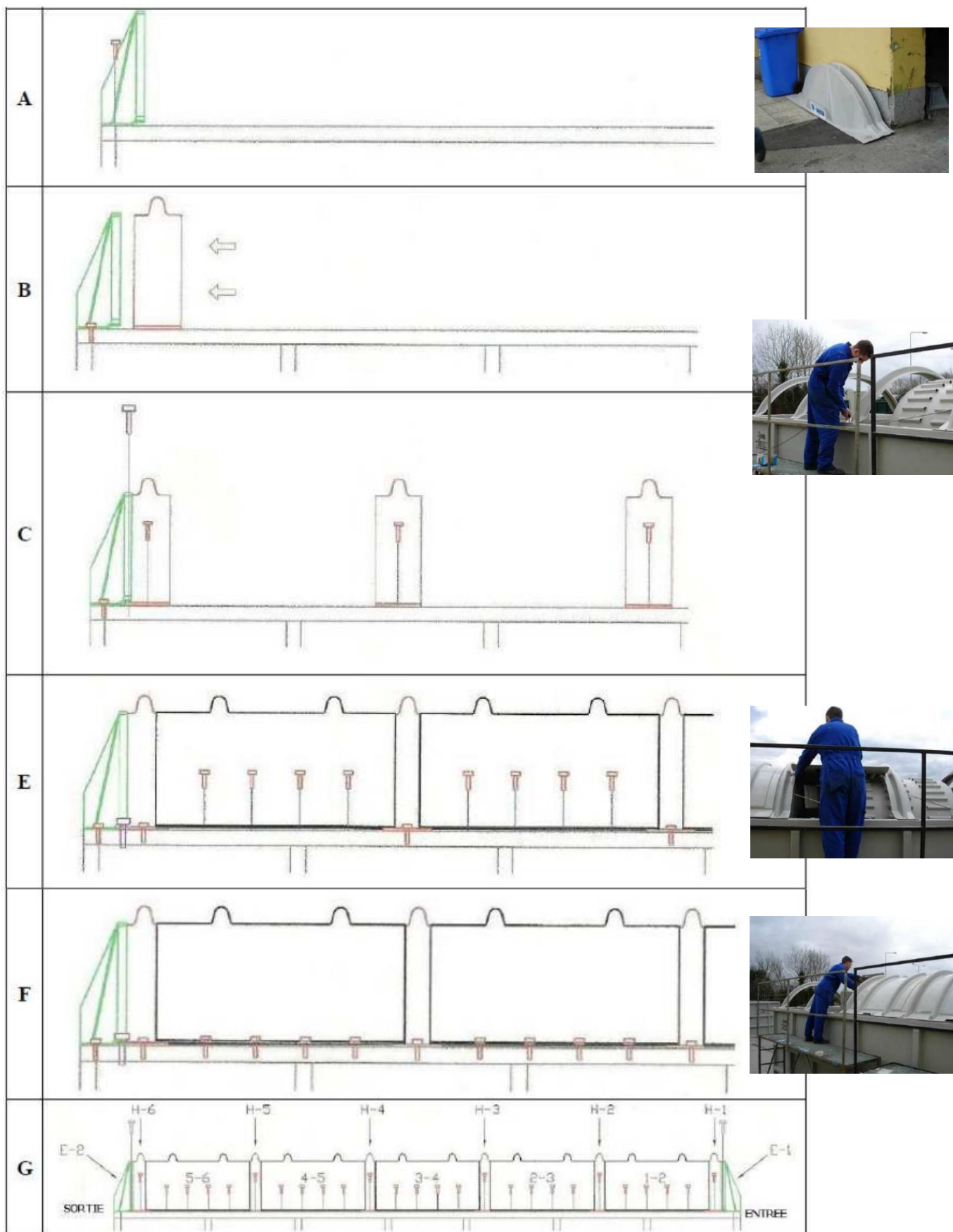
Pour le montage, il est nécessaire de sortir ces éléments.



Compartiment des rotors : Dévisser les boulons provisoires afin de sortir le compartiment des rotors de la cuve à l'aide des crochets intérieurs. Il doit être déposé sur un terrain plat. Les couvercles doivent être déposés sur un terrain plat dans l'attente d'être montés.	
Démonter les deux poutres de support du compartiment des rotors et les repositionner dans leur position définitive (4 boulons M16/poutre), puis reposer le compartiment des rotors sur les poutres en s'assurant de sa bonne position.	
Raccorder les conduites d'entrée et de sortie du compartiment des rotors respectivement au décanteur primaire et au clarificateur. Les raccords souples doivent être graissés afin de faciliter les raccordements. Ajuster l'alignement des conduites entrée/sortie et resserrer les colliers de serrage des raccords souples.	
Le câble électrique de la pompe d'extraction des boues doit être attaché au tuyau d'extraction. Il peut ensuite être tirée sur le côté interne de la cuve pour être raccordée au coffret électrique. Vérifier que le tuyau d'extraction des boues n'est pas plié sous le compartiment des rotors.	

MONTAGE DES COUVERCLES

Fixer les parties fixes des couvercles (les trous sont perforés), les couvercles et les tiges de maintien des couvercles en suivant les étapes ci-dessous :



C. Préparation de la fouille

La préparation de la fouille ne concerne que les stations BIODISQUES installées en enterrée ou semi-enterrée.



Filière semi-enterrée



Filière enterrée

L'installation hors-sol n'est pas concernée par une mise en fouille en tant que telle, en dehors du génie civil lié à la dalle de fondation. Néanmoins, il faut prévoir un accès sécurisé pour la maintenance comme la mise en place de caillebotis surélevés afin d'accéder au capot des stations (voir photo ci-dessous).



Filière hors-sol

Etapes de la préparation de la fouille :

1. Choisir un espace approprié en tenant compte de la distance par rapport aux constructions habitables et de l'accès pour la maintenance et la vidange des boues.
2. Faire une excavation de la profondeur requise permettant au tuyau d'entrée d'être à la hauteur du fil d'eau d'entrée de la station (voir fiche technique du modèle concerné). Prévoir un espace de 50 cm minimum autour de l'ouvrage.
3. Couler une dalle de fondation en béton armé compatible avec le poids maximum de la station (voir tableau page suivante) et la portance du sol. Les dimensions de la dalle béton devront être supérieures à celles de la station.
4. La station doit être posée sur la dalle à l'aide d'une grue.
5. S'il y a un danger d'inondation sur le site, fixer la station sur celle-ci à l'aide des points de levage (des crochets d'ancrage peuvent être rajoutés à la demande).
6. L'entrée et la sortie doivent être raccordés (remarque : la sortie est plus haute que l'entrée).
7. Le remblaiement doit être fait avec des matériaux appropriés type sable ou terre dépourvu de matériaux anguleux pour éviter de perforer la cuve. Compacter le remblai par couches successives. Remblayer avec du béton n'est pas recommandé dans la mesure où il sera impossible de déplacer ultérieurement la station.
8. Un drainage autour de la station doit être réalisé afin d'éviter que les eaux de ruissellement ne pénètrent dans la station.
9. La station doit être complètement assemblée avant de procéder au remblaiement.
10. Mettre en eau le bassin de stockage des boues ainsi que le décanteur secondaire. Attention : pour éviter une déformation de la paroi interne remplir les 2 bassins simultanément.

Modèle Station Biodisques	Poids à vide (tonne)	Poids en service (tonne)	Longueur x largeur x hauteur (mm) station Biodisques	Longueur x largeur x hauteur (mm) fouille
70 EH – BL500	3,00	17,50	4 900 x 2 270 x 2 928	5 400 x 2 770 x 3 428
125 EH – BL1000	3,35	19,25	5 375 x 2 270 x 2 928	5 875 x 2 770 x 3 428
200 EH – BL1500	4,00	23,75	6 400 x 2 270 x 2 928	6 900 x 2 770 x 3 428
250 EH – BL2000	4,70	28,25	7 500 x 2 270 x 2 928	8 000 x 2 770 x 3 428
300 EH – BL3000	5,85	35,25	9 285 x 2 270 x 2 928	9 785 x 2 770 x 3 428
400 EH – BL3500	6,30	38,25	10 075 x 2 270 x 2 928	10 575 x 2 770 x 3 428
500 EH – BL4000	6,80	41,50	10 900 x 2 270 x 2 928	11 400 x 2 770 x 3 428

Les modalités de manutention des ouvrages Premier Tech font l'objet de prescriptions particulières. Afin d'éviter tout risque, elles doivent respecter les règles de sécurité en vigueur :

- Interdiction absolue de circuler sous la charge.
- Interdiction de lever et manipuler les ouvrages si ceux-ci sont remplis d'eau,
- Utilisation d'une grue de manutention adaptée et réceptionnée par un organisme agréé,
- Veiller à stabiliser le sol avant la pose de l'ouvrage,
- Eviter tout choc, tout frottement excessif et tout poinçonnement sur la cuve. Ne jamais faire tomber la cuve du camion ni la faire rouler pour la descendre du camion,



Veuillez sécuriser les abords de la fouille (plots, balisage, etc...) lors du chantier afin d'éviter le passage des véhicules et la présence de personnes extérieures au chantier

D. Connexion réseaux secs et humides

- Raccordement de l'entrée de la station BIODISQUES au réseau de collecte des eaux usées
- Raccordement éventuel d'un prétraitement (dégrilleur, dégraisseur...) en amont de la station Biodisques
- Raccordement de la sortie de la filière à l'exutoire des eaux traitées



Les équipements de raccordement des réseaux secs et humides ne sont pas fournis par PREMIER TECH

On évitera les coudes à 90°, en les remplaçant par exemple par deux coudes successifs à 45°



E. Mise en œuvre par nature de terrain

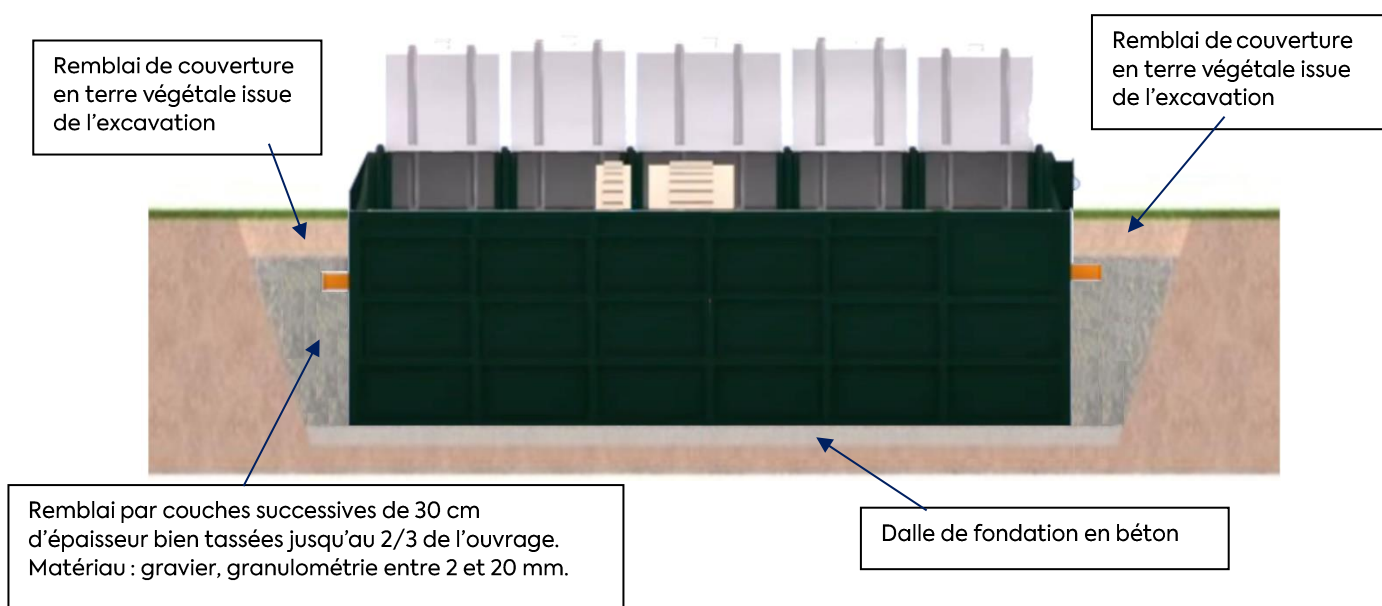


Le remblai doit se faire quelques centimètres en dessous des couvercles afin d'éviter l'arrivée de terre ou de remblai dans la filière lors de l'ouverture des couvercles.

a. Cas de la mise en œuvre en conditions sèches

Ces conditions correspondent à la pose de la filière sur un terrain hors nappe phréatique.

Dans le cas d'un sol non drainant, pour éviter toute stagnation d'eaux de ruissellement, un drainage des eaux de pluie est nécessaire. Sans drainage, ces conditions de pose ne sont pas applicables (se référer aux prescriptions de pose en conditions humides).

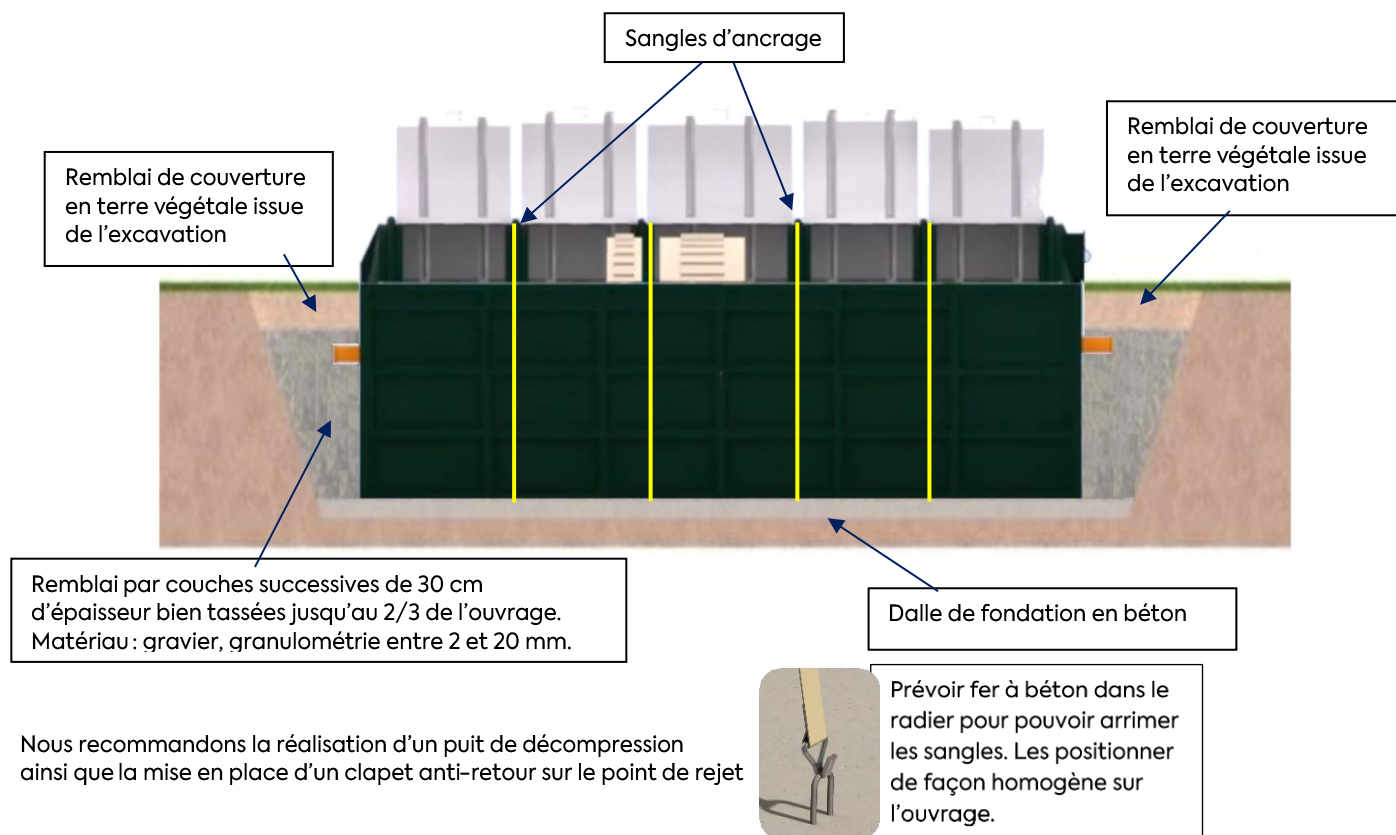


Le dimensionnement du radier béton et de la dalle autoportante est à effectuer par un BE spécialisé dans le domaine.

b. Cas de la mise en œuvre en conditions humides

Ces conditions de pose correspondent à des sols où une nappe est présente en continu ou par périodes à la suite de précipitations (cas des sols peu perméables ou imperméables). Le rejet des eaux traitées ne peut se faire par gravité et la présence de relevage aval est requise selon les caractéristiques du site.

Dans le cas d'un sol non drainant, la réalisation d'un drainage des eaux de pluie vers un exutoire gravitaire hors d'eau ramène au cas de la pose en conditions sèches car la stagnation d'eaux de ruissellement est évitée.



IV. MISE EN SERVICE

A. Raccordement électrique

Le raccordement électrique consiste au raccordement de l'armoire de commande installée dans la station BIODISQUES au compteur général du site et le raccordement électrique de l'armoire de commande aux éléments internes de la station.

Sauf cas particulier, les éléments internes (moteur, pompe d'extraction des boues) sont déjà connectés en usine à l'armoire de commande intégrée à la station BIODISQUES.

Il est conseillé de vérifier les branchements électriques (serrage des bornes) avant mise en service.



Il est souhaitable de faire un essai à vide afin de vérifier le sens de rotation des rotors à l'aide de la flèche inscrite sur le rotor :



B. Réglage de la temporisation de la pompe d'extraction des boues

Le réglage de la temporisation du fonctionnement de la pompe d'extraction des boues consiste à vérifier la programmation de la minuterie pour que la pompe de recirculation fonctionne 2 minutes toutes les 30 minutes.



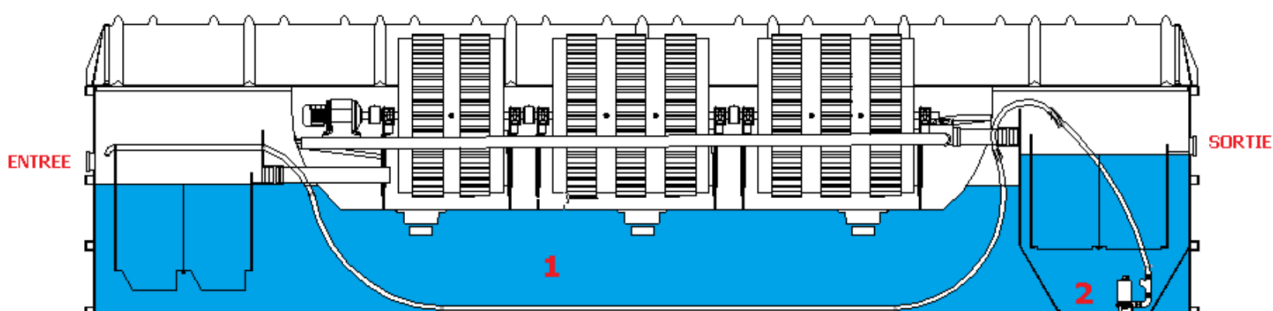
C. Mise en eau

Les étapes sont les suivantes :

- Ne pas oublier au préalable d'enlever les cales de transport en bois entre les rotors.

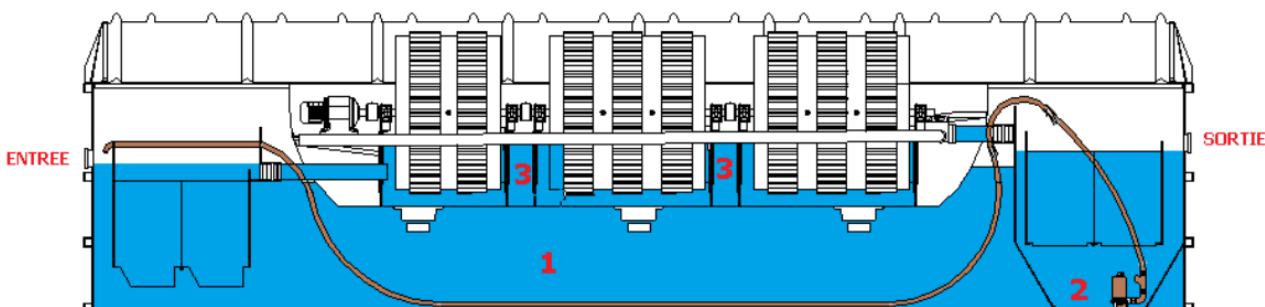


- Mettre la station en eau (les équipements électromécaniques doivent être à l'arrêt). Pour des raisons techniques, il faut simultanément remplir le décanteur primaire et le clarificateur afin d'équilibrer les pressions sur les parois.



- (1) : décanteur primaire
- (2) : clarificateur

- Une fois le décanteur primaire et le clarificateur, remplir le bassin des rotors en eau (3) :



- Mettre en route les équipements de la station (moteur-réducteur et pompe d'extraction des boues) et vérifier le bon sens de rotation.

D. Visite de bon démarrage Premier Tech

Un technicien PREMIER TECH se déplace sur chaque installation BIODISQUES afin d'en assurer le bon démarrage.

Cette prestation comprend les éléments suivants :

CONTRÔLE VISUEL GÉNÉRAL ET VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES :

- Inspection générale
- Absence de captage des eaux de surface
- La fermeture des couvercles. Ils doivent être sécurisés.
- Le bon écoulement de l'eau : de l'entrée du décanteur primaire jusqu'au rejet (pas de restriction ou refoulement)
- Ventilations

AU NIVEAU DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT

(DÉCANTEUR PRIMAIRE, ROTORS ET CLARIFICATEUR SECONDAIRE) :

- Le bon positionnement de l'ensemble des éléments internes
- Le bon fonctionnement à la suite de la pose de la filière
- Moteur et rotors :
 - Vérification de la vitesse de rotation des rotors et du bon graissage des éléments mécaniques
 - Vérification du bon écoulement des eaux vers le clarificateur
- Pompe(s):
 - Mise en marche forcée (mode manuel) afin de vérifier un rejet effectif vers le décanteur primaire

AU NIVEAU DE L'ARMOIRE DE COMMANDE ET DE PILOTAGE :

- Contrôle complet de l'armoire
- Vérification du maintien des réglages usine des temps de fonctionnement des pompes avec réinitialisation si besoin

Comprend aussi :

- La prise de photographie
- L'édition d'un rapport de visite
- L'accompagnement du service client Premier Tech

Pour organiser la prestation de bon démarrage, il est impératif de compléter la fiche d'identification et de la transmettre à PREMIER TECH à l'adresse suivante : servicesgrandcompte.ptwe.fr@premiertech.com.

La fiche d'identification Premier Tech :



FICHE IDENTIFICATION

ASSAINISSEMENT REGROUPE

Nous nous déplaçons sur chaque installation d'assainissement regroupé pour en vérifier le bon fonctionnement. Pour que nous puissions organiser cette prestation, nous vous remercions de compléter les informations suivantes.

1 IDENTIFICATION PRODUIT (cadre complété par Premier Tech)

N° Commande PTWE :

Documents disponibles

Technologie

☐ ECOFLO Fragments de coco

☐ ECOFLO Fragments de coco ouvert

☐ REWATEC MBBR

☐ Biodisques

☐ Autres :

Capacité (EH) :

Poste de relevage : ☐ oui ☐ non

☐ CCTP

☐ Étude de sol

☐ Autre

Composition filière posée

2 COORDONNÉES INSTALLATION

Mois / année d'installation :

Nom site d'installation :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Courriel :

3 COORDONNÉES MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Courriel :

4 COORDONNÉES INSTALLATEUR

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Courriel :

Contact pour toutes demandes d'informations : servicesgrandcompte.ptwe.fr@premiertech.com

 PREMIER
TECH

16

V. L'ENTRETIEN PAR PREMIER TECH

L'entretien est nécessaire pour que les performances de l'installation durent. Faire réaliser cet entretien par un spécialiste Premier Tech vous garantit un entretien parfaitement réalisé.

Le contrat d'entretien Premier Tech

- Pérennité de l'installation améliorée

Maintien en bon état de la valeur de l'investissement initial : optimisation de la durée de vie des équipements.

Valorisation du bien immobilier avec un système d'assainissement entretenu par des professionnels (mise à disposition des preuves d'entretien...)

- Tranquillité d'esprit quant au bon fonctionnement de l'installation

Pour tout besoin de précisions quant à l'entretien de votre installation, nous vous invitons à consulter **le carnet d'information et d'entretien (librement téléchargeable sur notre site internet)**

[Filière BIODISQUES PT – Assainissement regroupé – Carnet informations et entretien_web.pdf \(premiertechaqua.com\)](#)

CARNET D'INFORMATIONS ET D'ENTRETIEN BIODISQUES ASSAINISSEMENT REGROUPE

ENTRETIEN SA FILIÈRE

Tout système d'assainissement mérite un entretien afin de conserver ses excellentes performances tout au long de sa vie.



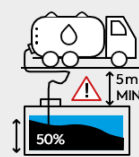
RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLES ET D'ENTRETIEN
(à réaliser une fois par mois)

Contrôle visuel général et vérifications générales	Inspection générale.
	Absence de captage des eaux de surface (pour le dispositif, aucune zone de stagnation d'eau à la surface). Vérification visuelle de l'accessibilité et vérification du verrouillage des couvercles. Vérification visuelle du bon écoulement de l'eau : entrée du décauteur primaire jusqu'au rejet (pas de restriction ou reflux). Contrôle visuel de la tubulure de l'eau traitée en sortie du système d'épuration. Vérification de l'absence d'odeurs.
1 Décauteur primaire lamellaire	Inspection de la canalisation d'entrée et débouchage si nécessaire. Inspection des lamelles et nettoyage à l'eau claire (au besoin). Mesure des boues et des flottants avec évaluation du délai pour le déclenchement d'une procédure d'évacuation des boues par un vidangeur.
2 Rotors du traitement biologique	Vérification du fonctionnement moteur et du niveau d'huile de lubrification. Examiner les paliers et leur graissage. Faire l'appoint de graisse si nécessaire.
3 Clarificateur lamellaire	Examiner le regard de recirculation et la canalisation de retour vers le décauteur primaire. Inspection des lamelles et nettoyage à l'eau claire (au besoin). Vérifier le bon fonctionnement de la pompe d'extraction des boues vers le décauteur primaire (en marche forcée). Mesure du niveau de boues afin de vérifier la non-accumulation des boues.
Armoire de commande et pilotage	Contrôle complet de l'armoire. Vérification du maintien des réglages usés des temps de fonctionnement de la pompe avec réinitialisation si besoin.

TOUS LES
MOIS

LES ÉTAPES CLÉS DE L'ENTRETIEN DE VOTRE FILIÈRE BIODISQUES

A VIDANGE DU DÉCAUTEUR PRIMAIRE



* Variable selon la mesure de la hauteur des boues et des flottants.
* Conformément aux prescriptions du fabricant "Hydrogrip" du 7 septembre 2010 relative à l'entretien des installations d'assainissement par pompage des boues et des flottants et garantissant le transport et l'évacuation des matières solides des installations d'assainissement BIODISQUES.

B NETTOYAGE DU DÉCAUTEUR PRIMAIRE/CLARIFICATEUR

TOUS LES
ANS

Le nettoyage régulier des lamelles du décauteur et du clarificateur est conseillé autant de fois que nécessaire.



C VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES ROTORS

- Vérification du fonctionnement du moteur et des éléments d'entraînement
- Vérification de la lubrification des paliers



D VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA POMPE D'EXTRACTION DES BOUES

- Armoire électrique
- absence d'alarme
- Mise en fonctionnement manuel de la pompe d'extraction des boues



E VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

- Vérification de la limpidité des eaux traitées : couleur, matières en suspension, départ de boues...
- Vérification de l'absence d'odeurs

*Fréquence à ajuster selon la charge à traiter

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

Solutions **locales** durables



Fabriqué au coeur des régions en France

Nous sommes porté par une vision à long terme et nous privilégions les développements locaux en produisant de manière réfléchie.



PT Eau et Environnement

T. + 33 (0)2 99 58 45 55
ptaf@premiertech.com

PT-EauEnvironnement.fr

Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Premier Tech Ltée ne garantit ni ne fait quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. ECOFLO®, EPARCO®, CALONA® REWATEC®, PREMIER TECH® sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2023 Premier Tech Eau et Environnement S.A.S.U. Tous droits réservés.
Imprimé en France.

